

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025****N°DCM-2025-053****OBJET :****POLITIQUE DE LA VILLE,
HABITAT, LOGEMENT**

Alliade Habitat

Autorisation de cession de 28
logements de la « Résidence de la
Dombes »Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 20 mai 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAU - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO -
Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER -
M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA -
Mme COLLOVRA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. CURNILLON représenté par M. MARTINON - Mme RAVOUX
représentée par Mme COUTURIER - Mme SOUPE représentée par
Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS
DESFARGES - M. POCHON représenté par M. MATHIAS - M. DUPUPET
représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée par
Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le courrier d'Alliade Habitat, en date du 9 avril 2025, sollicitant l'autorisation de mettre en vente les 28 appartements de la « Résidence de la Dombes » située aux 86, 108 et 134 avenue des Sports ;

Considérant que l'offre de vente est faite en priorité aux locataires en place. S'ils ne souhaitent pas acquérir leurs logements, ils restent locataires aux conditions actuelles ;

Considérant que le quota de logement social de la Ville reste inchangé pendant dix années, le temps pour la collectivité de mener d'autres projets d'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

AUTORISE la mise en vente par Alliade Habitat des 28 logements situés 86, 108 et 134 avenue des Sports.

Ainsi délibéré le 26 mai 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Stéphanie COUTURIER

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 02 JUIN 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 02 JUIN 2025